Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022





Délibération n° 21

Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Finances/Subventions

Domaine de compétence :
7.5 – Finances- subventions

Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :

05/12/2022

Membres présents : 20

Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s): 2 Nombre de votants : 29

Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45

Affiché le 19/12/2022

Présents: Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEAURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine

**Absent (s) excusé (s):** Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie

**Absent (s) non excusé(s):** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART

Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45

Votants: 29

Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local 2023 – Modernisation des éclairages publics et sécurisation du Boulevard Billiet et du giratoire

Rapporteur: Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

DSIL 2023 – Appel à projets Modernisation des éclairages vétustes et sécurisation du Boulevard Billiet et Giratoire du Pont Rose

Demande de subvention

Vu les articles L. 2334-42 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 17 novembre 2022 fixant les modalités d'emploi de la

Dotation de soutien à l'investissement local 2023,

Vu les priorités thématiques éligibles au titre de la programmation 2023

**Vu** les financements pouvant être sollicités

## Considérant que :

- dans le cadre d'un programme pluri-annuel la Commune a déjà procédé à la rénovation du parc d'éclairage public sur une partie de son territoire
- dans la continuité du programme de rénovation, il convient de poursuivre l'opération de modernisation des systèmes d'éclairage sur le Boulevard Billiet et le giratoire du Pont Rose
- que ces points d'accès stratégiques de la Ville, situés aux abords de la Place et du Port représentent des axes de circulation très importants nécessitant un éclairage adapté et une perception visuelle de qualité
- les objectifs visés permettront de :
  - 1°) réduire les dépenses énergétiques
  - 2°) répondre à la demande de sobriété énergétique qui constitue l'une des priorités actuelles
  - 3°) permettre la mise aux normes et la sécurisation des espaces publics (routiers, piétons, cyclables) par un matériel sûr et performant
  - 4°) améliorer l'impact environnemental
- l'opération dont le montant prévisionnel HT s'élève à 418 363,00 €uros est éligible à la DSIL 2023
- le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES	
Travaux d'éclairage et et de sécurisation du Boulevard	DSIL 40 % (	167 345,20 €
Billiet et du Giratoire du Pont Rose 418 363,00 €	FDE (à solliciter.)	
	FONDS PROPRES	251 017,80 €
TOTAL DEPENSES 418 363,00 €	TOTAL RECETTES	418 363,00 €

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération de modernisation des systèmes d'éclairage et de sécurisation du Boulevard Billiet et du Giratoire du Pont Rose selon le plan de financement repris ci-dessus;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DSIL à hauteur de 167
   345,20 €uros, soit 40 % du montant total HT des travaux

## La délibération est adopté par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

